



COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2019

COMPTE-RENDU

Etaient présents : 20 / 32

LE BARON René, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUERNALEC Michel, DERVOUT Dominique, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, LE GUELLEC Yves, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, TUPIN Hugues, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, CORBEL Jean-Christophe, GOYAT Daniel, DONNART Alain, SERGENT Gilles.

Etaient excusés :

LE BRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, COLAS Roger, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, CARAMARO Laure, GUEGUEN Paul,

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur QUILLIVIC Bruno est désigné secrétaire de séance.

1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 juin 2019.

Le Président soumet le compte-rendu du Comité Syndical du 20 juin 2019 à l'approbation de l'assemblée délibérante

Monsieur PAGNARD fait remarquer que la qualité d'impression de la dernière feuille du document n'était pas très lisible.

Le Comité l'approuve à l'unanimité.

2. TRAVAUX MACHEFERS

Le Président indique que VALCOR a engagé la 1^{ère} phase de travaux chez LADAN pour un montant de 207 K €. Le montant de la deuxième tranche de travaux est en cours d'évaluation.

Par ailleurs la famille SERGENT se déclare prête à vendre la parcelle concernée. Une évaluation de la valeur du terrain et du montant de l'indemnité à verser au fermier a été effectuée par les services de Domaines. Une négociation avec le propriétaire est en cours. Le budget total pour l'acquisition et la réhabilitation de cette parcelle est estimé à 18 K €.

Le Dialogue a été repris avec le propriétaire du terrain de tennis pour la réhabilitation complète de la parcelle. Le montant des travaux est estimé à 27 K €.

Le Président indique qu'il demandera un rendez-vous au Secrétaire Général de la préfecture sitôt le montant estimatif de la deuxième tranche de travaux LADAN connue. Il rappelle notamment la responsabilité de l'Etat dans ce dossier puisqu'aucune réglementation ne s'appliquait à cette époque et de rappeler les engagements de Monsieur CASTAGNIER.

Madame CROM confirme l'urgence de cette rencontre

3. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur JODOCIUS présente deux décisions modificatives.

➤ Budget « Usine »

Il convient d'inscrire en dépenses et en recettes 210 K € correspondant au montant des travaux de dépollution engagés à Confort-Meilars.

Il est indiqué que les dépenses engagées au titre des travaux de réhabilitation des parcelles seront appelées en 2019 pour l'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative.

➤ **Budget « Déchèterie »**

De plus la décision modificative du comité syndical de juin pour les admissions en non valeurs n'a pas été prise correctement et les crédits nécessaires ne sont pas portés sur les comptes correspondants. Il convient de rectifier.

Il convient en outre de rembourser 5 091 € à Quimperlé Communauté correspondant à l'exonération de taxes foncières dont VALCOR a bénéficié pour la déchèterie de Moëlan sur Mer.

Il convient d'inscrire en dépenses et en recettes 161074 K €.

Après en avoir délibéré le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative.

4. CONTRAT TRIPARTITE DE REPRISE DES JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES

Le président indique que VEOLIA déclenche encore une fois la clause de sauvegarde (article 7.5, page 9) du contrat de reprise des journaux magazines 1.11 du 1^{er} janvier 2017. Par ce nouvel avenant VEOLIA demande d'abaisser le prix plancher de 90 €/t à 70€/t pour une durée de 3 mois, **du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019.**

Le Président apporte des informations sur la crise qui frappe actuellement la filière papier. Il indique que cette crise semble s'inscrire dans la durée et qu'il ne faut pas exclure de nouvelles baisses de prix à l'avenir.

Après en avoir délibéré le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant.

5. ADHESION CCPBS

Le Président informe les délégués de l'avancement du projet d'adhésion de la CCPBS à VALCOR qui a été présenté aux présidents des EPCI de VALCOR en date du 17 septembre 2019.

Les compétences transférées par la CCPBS à VALCOR seraient :

- Le traitement des OM (avec transfert de l'unité de compostage de Lézinadou),
- Le transport des refus de compostage vers les sites de traitement,
- Le traitement des refus de collecte sélective,
- Le traitement des incinérables de déchèteries.
- La post exploitation du CET2 de Tréméoc. (Prestations à la carte).

La CCPBS conservera, quoiqu'il en soit, les compétences suivantes :

- La collecte des déchets,
- L'exploitation des déchèteries, à l'exception du traitement des incinérables,
- Le compostage des boues

- Les représentants des EPCI demandent à VALCOR les documents d'analyse financière complets et un effort d'analyse prospective pour permettre à leurs délégués de prendre leur décision.
- Les décisions des différents EPCI s'enchaîneront dans l'ordre et au rythme de chacun.

Calendrier prévisionnel

- **Délibération de Conseil Communautaire de la CCPBS** : CC du 19 Septembre 2019
- **Délibération de la CCPBS pour demander son adhésion officielle à VALCOR** : 10 décembre
- **Délibération de VALCOR** : 17 Décembre 2019

➤ **Arrêté préfectoral** : mars 2020

Une analyse précise de l'impact de cette adhésion de CCPBS à VALCOR sera présentée au prochain comité syndical.

6. BATIMENT CENTRE DE TRI

Le président indique que la mission de maîtrise d'œuvre vient d'être attribuée au cabinet AEC.

La demande de subvention demandée par CCDZ et CCS dans le cadre du contrat de ruralité a été accordée sur la base de 80 % d'une assiette de 300 000 €, soit 240 000 €. Ces travaux devraient être achevés en avril 2020.

Il est proposé que le préfinancement de l'opération soit porté par VALCOR mais que, par une délibération concordante passée entre VALCOR, la CCDZ et la CCSS, ces dernières s'engagent à rembourser à VALCOR le solde, d'un montant attendu de 60 000 € (2 fois 30 K€), à l'euro– l'euro sur l'exercice 2020.

Les délégués présents de CCCS et de CCDZ approuvent cette démarche et demandent de préparer la délibération concordante à présenter au prochain Comité Syndical.

7. MOBILISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur JODOCIUS indique que VALCOR subit depuis quelques mois des difficultés de trésorerie.

Il rappelle les règles du pacte financier aux différents EPCI.

Il propose que pour le prochain exercice, les prestations à la carte soient facturées par douzième sur la base N-1 avec des régularisations semestrielles.

Dans l'immédiat, et pour faire face au besoin urgent de trésorerie, il propose d'autoriser le Président à souscrire une ligne de trésorerie d'un million d'euros.

La Banque Postale, la société générale et le Crédit Agricole ont répondu à la consultation de VALCOR.

Avec les conditions suivantes, l'offre du Crédit Agricole s'avère la mieux disante :

- Montant de la ligne : 1 million d'€
- Durée 364 jours
- Tirage mini : 15 000 €
- Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + 0.26 %
- Frais de dossier 1000 €
- Echéant EX/EX 360
- Pas de commission de non utilisation

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat avec le Crédit Agricole pour la mobilisation de cette ligne de trésorerie.

8. DECHETERIE DE SCAER

Le Président indique aux délégués que les élus de QC et de CCA ont confirmé leur volonté de poursuivre ce projet.

Une étude faune et flore de 12 mois a démarré au mois d'août 2019, pour un montant de 8 970€ TTC.

Parallèlement, une étude hydraulique intégrant la COOP Saint Yvi et la totalité des bassins versants doit être réalisée. Précisons que le conseil d'administration de la COOP vient de décider la mise en conformité de sa gestion des eaux (projet de stockage de céréales BIO), via le bureau d'étude INOVADIA.

Une étude de danger doit également être réalisée. Les devis sont en attente.

La reprise du projet ainsi que les études complémentaires nécessitent un avenant avec le maître d'œuvre d'INOVADIA. Le montant final sera connu dans les prochaines semaines.

Planning prévisionnel

Suite à la réception des rapports d'études (été 2020) :

- Analyses des données
- Incorporation des résultats des 3 études (faune & flore, danger et hydro) dans le dossier du projet
- Dépose d'un nouveau dossier complet en préfecture pour instruction (septembre 2020)
- Nouvelle consultation de la population
- Durée d'instruction (nouveau passage en CODERST, janvier 2021)
- Consultation des entreprises de travaux (avril 2021)
- Démarrage des travaux (juin 2021)
- Réception de l'ouvrage (juin 2022)

Le Comité Syndical prend acte de ce nouveau calendrier.

9. PLATE-FORME COMPOSTAGE DIOULAN

Le Président indique qu'à l'issue de la réunion réunissant Messieurs MIOSSEC, FIDELIN, et LOUSSOUARN, il a convenu de la nécessité d'un effort de communication sur la prévention des déchets de jardin auprès des administrés et des collectivités en lien avec le SYMEED.

Cet axe de prévention ne pouvant probablement pas se suffire à lui-même il a été convenu de la nécessité de la construction d'un nouvel outil qui doit répondre aux besoins de l'ensemble du territoire « déchèterie » géré par VALCOR et il a été demandé aux services de faire des propositions.

La construction d'une aire de broyage de 7000 t permettant le prétraitement des déchets verts du secteur, d'Elliant – Concarneau – Rosporden et Scaër **estimée** à moins de **1.5 Millions d'€** constituerait un compromis qui permettrait de résoudre une partie des difficultés rencontrées sur la déchèterie de Trégunc et apporterait une réponse technique partielle.

Il a donc été demandé au Maître d'œuvre de chiffrer les coûts de cette opération.

Ce projet chiffré sera présenté aux élus de CCA et QC.

Monsieur PLOUZENNEC demande que la question de la gestion du broyeur de déchets verts provenant de la CCPBS soit étudiée avec beaucoup d'attention car ce broyeur devrait intervenir à la fois pour le compostage des ordures ménagères et dans le cadre du budget « déchèteries » pour le traitement des déchets verts de CCA et de QC.

Il est indiqué que les coûts afférents à l'entretien et à l'exploitation devront, en effet, faire l'objet d'une clef de répartition entre les deux budgets ou bien d'une facturation du service par un budget à l'autre.

Monsieur PAGNARD propose que ces actions de communication soient couplées avec des procédures de contrôle d'accès.

Monsieur GUERNALEC insiste sur l'importance que les communes prennent également leurs responsabilités.

Le Comité syndical prend acte de cette information.

10. AVANCEMENT DE LA REFLEXION SUR LA QUESTION DE LA TVA

Monsieur JODOCIUS indique qu'après plusieurs mois de discussion, la DGFIP confirme les conditions d'application actuelle de la TVA sur les contributions des EPCI à VALCOR.

Toutefois, cette position de la DGFIP ne répond pas complètement à nos interrogations et semble même présenter une divergence d'interprétation avec la réponse du ministre à une question parlementaire sur le sujet.

Il indique que le Bureau, considère que les notions de « délégation de compétences » et de « prestations de services » impliquent des principes distincts et propose de lancer une consultation pour une étude « d'optimisation » fiscale des appels à contributions

Le Comité Syndical approuve cette proposition et décide de lancer cette consultation pour une analyse « généraliste » des différentes possibilités.

Monsieur TUPIN suggère également de se rapprocher de l'AMF.

11. EXPLOITATION DE L'UVED APRES UNE ANNEE

Le Président indique que GEVAL a présenté, devant les membres de la commission « incinération » un premier bilan au terme de presque une année d'exploitation. Il ressort de cette présentation que les prestations satisfont globalement au cahier des charges.

S'en suit une discussion sur la présentation, du tableau d'avancement des travaux prévus par GEVAL dans le cadre du fonds « Gros Entretien – Renouvellement ».

Le Comité syndical prend acte de cette information.

12. CERTIFICATION ISO 50001

Le Président indique que la certification ISO 50001 de VALCOR a été reconduite en août 2019 mais VALCOR devra cependant faire évoluer son système de management de l'énergie (Smé) de la version 2011 à la version 2018 avant août 2020.

Cette nouvelle version nécessite des adaptations au regard d'exigences nouvelles. Notions de « parties intéressées » ou de « processus » par exemple.

La mission confiée à GALATA pour accompagner VALCOR dans sa démarche « QUALITE » permettra à VALCOR d'atteindre cet objectif.

Le Président exprime sa satisfaction et remercie les services pour le travail effectué.

Le Comité syndical prend acte de cette information.

13. PROJET DE SERRES

Le Président indique que l'étude montre que ce projet est parfaitement réalisable et que l'UVED permettra de couvrir les besoins de 11 ha dans des conditions économiques intéressantes pour les deux parties.

L'étude montre un besoin d'investissement pour VALCOR de 1.2 M € qui pourrait bénéficier des aides de l'ADEME et du « Fonds Chaleur ».

L'étude a montré également que, si la consommation de BIOCEVAL venait à tomber en deçà de 22 000 MWh, l'UVED ne pourrait pas atteindre le seuil de 65 % de performance énergétique sans cette nouvelle filière de valorisation de l'énergie.

Les serristes sont, quant à eux, en passe de déposer le permis de construire et traitent les procédures administratives de leur projet.

Pour sa part VALCOR doit rapidement :

- Formuler une demande de subvention
- Contractualiser les termes d'établissement du prix de vente de la chaleur
- Lancer un marché d'AMO ou de maîtrise d'œuvre pour le projet afin de préparer le marché de travaux d'échangeur thermique.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président :

- A formuler toute demande de subvention auprès de l'ADEME, du FEDER et de tout organisme susceptible d'apporter une subvention pour le financement de ces équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de VALCOR,
- A lancer le marché d'AMO et/ou de maîtrise d'œuvre pour le projet afin de préparer le marché de travaux pour la réalisation de l'échangeur thermique et les travaux de raccordement connexes.

14. RAPPORT DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Les rapports de délégation du Président et du directeur sont présentés aux délégués qui en prennent acte.

Le Secrétaire de séance

Le Directeur de VALCOR

Bruno QUILLIVIC

Gabriel KAUFMANN